

Défis et perspectives du régime de sécurité sociale des non salariés sous le poids du vieillissement démographique.

AMARA Hakim¹

¹Doctorant en démographie Université Batna1(Algérie)
mail : hakimamara207@yahoo.fr

Date de réception : 06/09/2019 ; Date de révision : 16/09/2019 ; Date d'acceptation : 31/12/2019

Résumé :

L'équilibre financier et la pérennité du système de protection sociale Algérien est le plus grand défi auquel feront face les pouvoirs publics dans les prochaines décennies.

Le vieillissement de la population, résultant de la transition démographique, qui a conduit à un départ massif à la retraite, notamment les travailleurs salariés, ainsi que la sous couverture liée au marché informel, la sous déclaration des revenus et les dépenses de santé qui ne cessent de s'accroître, ont profondément affectés l'équilibre et l'existence même du système de sécurité social Algérien.

La sécurité sociale des non-salariés s'est distinguée ces dernières années par une meilleure santé financière relativement au régime des salariés, malgré des perspectives moins optimistes.

Ce papier analyse l'impact du vieillissement de la population sur le régime de sécurité sociale des non-salariés à travers les indicateurs clés de la préservation de l'équilibre financier du régime des non salariés.

Mots clés : Sécurité sociale des non-salariés, pérennité du système de sécurité sociale, équilibre financier.

Abstract :

The financial equilibrium and sustainability of the Algerian social protection system is the biggest challenge facing the public authorities in the coming decades.

The aging of the population, resulting from the demographic transition, which has led to a massive retirement, including salaried workers, as well as informal market-related undercoverage, under-reporting of income and health expenditures that cease to increase, deeply affected the balance and the existence of the Algerian social security system.

The social security of self-employed has been distinguished in recent years by a better financial health than the employee scheme, despite less optimistic prospects.

This paper analyzes the impact of the aging of the population on the social security system of self-employed through the key indicators of the preservation of the financial equilibrium.

Key words: Social security of the self-employed, sustainability of the social security system, financial equilibrium

Acronymes

CASNOS : Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés

CNR : Caisse nationale des travailleurs salariés

MTESS : Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

LFC-2015 : Loi de finances complémentaire pour l'année 2015

MSPRH : Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Introduction

Le système de sécurité sociale Algérien des non salariés a connu une amélioration constante depuis sa création en 1958 à nos jours et des réajustements ont été opérés à des stades différents de son évolution.

Le système a connu des transformations profondes aboutissant à la création de la caisse nationale de sécurité sociale des non salariés « CASNOS » en 1992.

L'équilibre financier et la pérennité du système de protection sociale Algérien est le plus grand défi auquel feront face les pouvoirs publics dans les prochaines décennies.

Reconnu pour être le système qui présente une plus grande générosité dans la région (Dupuis et al, 2011) à travers ses prestations : les risques couverts, le niveau de remplacement de revenu (80%), le niveau de couverture en santé (de 80 à 100%), l'âge de départ à la retraite et ses fondements basés sur un système à répartition¹, susceptible d'être exposé avec plus de vulnérabilité aux mutations démographiques.

L'unification des prestations entre les régimes de protection sociale par la loi du 02 juillet 1983² a connu une distinction remarquable par la suite pour le régime des non-salariés, notamment pour les aspects âge de départ à la retraite, risque invalidité, indemnités journalières et risque chômage.

Le vieillissement de la population qui a conduit à un départ massif à la retraite, notamment les travailleurs salariés, ainsi que la sous couverture due essentiellement au poids du secteur informel en Algérie (Musette et Charmes, 2006 ; Musette, 2012 ; Bellache, 2013), la sous déclaration des revenus et les dépenses de santé (Sahraoui,2012 ; Ziani, 2016 :200) qui ne cessent de s'accroître, ont profondément affectés l'équilibre et l'existence même du système de sécurité social Algérien dont les premiers signes s'exprimant par le déficit de la caisse nationale de retraite (CNR).

En effet, le vieillissement de la population est un phénomène inéluctable qui va toucher l'Algérie dans les prochaines décennies (Haffadh, 2012 ; Amraoui,2016 ; Sahraoui,2012, Dupuis et al, 2010). Résultat de la transition démographique qui a transformée le profil démographique du pays avec une chute de l'indice synthétique de fécondité (ISF) d'un niveau de 8.1 enfants par femme en 1970 à des taux avoisinant celui du seuil de renouvellement de générations (2. 2 enfants en 2000-01) (Kouaouci, 1992 ; Bedidi, 2004 ; Beddidi et vallin, 2012).

Cette nouvelle réalité démographique fera ressortir une profonde transformation avec une nouvelle structure par âge gonflée au sommet de la pyramide, avec multiplication d'effectifs de personnes âgées³, qui avec les évolutions en matière de santé, voient leur espérance de vie augmenter. En contrepartie, le rétrécissement de la base de la pyramide, due à la sous fécondité fera de moins en moins de cotisants, qui vont prendre en charge les pensions de retraite des personnes âgées et leurs dépenses en soins de santé notamment avec l'arrivée des générations du baby boom des années 1970-80 à l'âge de retraite.

La sécurité sociale des non-salariés s'est distinguée ces dernières années par une meilleure santé financière relativement au régime des salariés, malgré des perspectives moins optimistes.

La littérature mondiale nous renseigne de la sous couverture sociale des travailleurs indépendants par rapport aux travailleurs salariés notamment lorsque la part du secteur informel est conséquente (Jesse A, 1999). Cette tendance n'est pas toujours valide au regard des taux de couverture observés en France et au Chili frôlant les 90%, et ce bien avant que l'affiliation ne soit obligatoire (Banque mondiale, 2015).

Malgré son caractère obligatoire, la couverture sociale des indépendants en Algérie n'a pas pu atteindre le niveau de couverture escompté. Le secteur informel est le plus grand écueil face au développement du régime de sécurité sociale des non salariés, son étendue dans le marché du travail, affecte le segment non salarié avec plus d'acuité, impliquant une sous couverture en matière de sécurité sociale, auquel s'ajoute d'autre facteurs temporels qui favorisent la tendance à la faible demande en la matière (Merouani et al, 2016).

L'analyse de l'impact du vieillissement sur le régime de sécurité sociale des non-salariés a été appréhendée à travers des indicateurs clés et des ratios démographiques et financiers de la CASNOS.

La première section propose une rétrospective historique sur le régime de sécurité sociale des non salariés : Création, évolution, missions, population couverte, risques couverts, législation...

La deuxième section de ce papier analyse l'évolution démographique récente du pays et les projections futures.

¹ Système à répartition : Les cotisations de l'année en cours servent à payer les pensions de retraite de la même année. Donc des générations qui cotisent pour prendre en charge la retraite d'autres générations.

² JORA N° 28 du 05 juillet 1983

³ On va considérer personne âgée toute personne dépassant 60 ans

La troisième section analyse l'évolution des ratios clés (démographiques et financiers de la CASNOS) sous la perspective du vieillissement

Section I :1- Aperçu historique du régime Algérien de sécurité sociale des non salariés¹

La sécurité sociale a été introduite en Algérie, par la décision N°49/045 du 11 Avril 1949 rendue exécutoire par l'arrêté du 10 Juin 1949.

Le régime des non-salariés existe en Algérie depuis 1958. Il n'a été au départ et jusqu'en 1974 qu'un régime particulier de retraite.

Trois phases importantes ont caractérisé le régime depuis sa création:

Première phase : 1958 – 1970

• La première phase se distingue par la promulgation du décret N° 56-1192 du 24/11/1956 portant institution en Algérie du régime vieillesse pour les Professions Libérales, artisanales et Agricoles

Par arrêté du 30/12/1957, il a été institué à compter du 01.01.1958, un régime de retraite obligatoire au profit des personnes exerçant une profession industrielle ou commerciale.

Trois caisses régionales ont été chargées de la gestion du régime de l'assurance vieillesse:

• C.A.V.I.C.A. pour l'Algérois, C.A.V.I.C.O. pour l'Oranie, C.A.V.I.C.C pour le Constantinois, et la CRPL². Les trois caisses régionales ont été fusionnées, après l'indépendance, en une seule caisse C.A.V.C.I.A Par arrêté ministériel du travail et des affaires sociales du 08 Mars 1963.

Deuxième phase : 1971-1973

Cette période se distingue par la création de la CAVNOS³ et l'entrée en vigueur de l'assurance vieillesse des non salariés agricoles⁴. Le régime obligatoire a été institué lors de sa création en faveur uniquement des commerçants et industriels, étendu aux membres des professions libérales et artisanales⁵.

A compter du 01/01/1971 : Dissolution de la C.A.V.C.I.A et la C.R.P.I, ainsi que de la caisse des barreaux Algériens, le régime des non-salariés sera désormais pris en charge par la nouvelle caisse C.A.V.N.O.S à compter de la même date.

L'ordonnance N°74-87 du 17/09/1974 va permettre l'extension de la sécurité sociale aux non-salariés. **L'assurance maladie et maternité n'a été élargie aux non salariés qu'à partir de 1975.**

Les non-salariés sont exclus du champ d'application des autres risques concernant les salariés notamment : Les indemnités journalières ; Les accidents de travail ; Les allocations familiales.

Création de l'allocation permanente sur le fonds social⁶ (A.P.F.S.) au profit des affiliés ne remplissant pas la condition de durée de cotisations minimale (15 années) requise pour bénéficier d'une pension de vieillesse.

Troisième phase : Lois du 02 juillet 1983 : Unification des régimes de sécurité sociale

Cette phase charnière de réforme du système de sécurité social Algérien se distingue par l'unification des régimes de sécurité sociale ainsi que l'uniformisation des prestations (avantages).

Au 31 Décembre 1983, il existait huit (08) régimes de sécurité sociale, dont deux régimes des indépendants :

- Le régime agricole géré par la caisse nationale de mutualité agricole « C.N.M.A. »
- Le régime des non-salariés géré par la caisse d'assurances vieillesse des non-salariés « C.A.V.N.O.S »

Ces lois (lois 83-11/12/13/14/15) promulguées le 02 Juillet 1983, forment le support juridique et réglementaire du système de sécurité social Algérien, à nos jours.

Intégrés à la CNASAT et la CNR depuis 1983, les non salariés n'ont eu droit à une caisse autonome qu'en 1992 qui a hérité des activités relevant initialement du régime des non salariés de l'ex

¹ <http://www.casnos.com.dz> (consulté le 20/05/2018)

<http://www.cleiss.fr>

<http://www.mtess.gov.dz>

² Caisse d'allocation vieillesse des professions libérales

³ Caisse d'Assurance Vieillesse des Commerçants et Industriels d'Algérie avec pour siège social Alger (Arrêté n° 70/116 du 1er Août 1970)

⁴ Arrêté n°70/215 du 15/12/1970 portant création et organisation administrative de la caisse d'Assurance Le régime a été réorganisé par des dispositions de l'ordonnance, 070/89 du 15/12/1970 date d'entrée en vigueur Vieillesse des Non-salariés du secteur agricole

⁵ L'arrêté de 04/01/1971 fixe et définit la liste des personnes physiques susceptibles d'être assujetties au régime.

⁶ par lettre N°2907/SS/SDR/IB du 18/11/1978

CNASAT pour les volets relatifs aux assurances maladie, maternité, invalidité et capital décès et de celui de la CNR pour le volet retraite (Lamri, 2004 :82).

I-2 Création de la caisse nationale de sécurité sociale des non salariés CASNOS¹

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés CASNOS créée par décret exécutif 92/07 du 04 Janvier 1992², est chargée de la protection sociale des catégories professionnelles non-salariées dont font partie, entre autres,

- Les Commerçants
- Artisans
- Industriels
- Agriculteurs
- Membres des professions libérales.

I-3 Risques couverts par la sécurité sociale des non-salariés

Les risques couverts prévus par la loi du 02 juillet 1983 relative à la sécurité sociale sont :³

- **Maladie ; Maternité* ;Invalidité** ;Décès pour la branche assurances sociales**
- **Branche Retraite**

Les travailleurs non-salariés sont exclus du champ d'application des autres risques qui concernent exclusivement les travailleurs salariés, notamment : les indemnités journalières (maladie-maternité), les accidents de travail, les allocations familiales, le chômage.

I-3-Le niveau des prestations servies :

La couverture sociale de la CASNOS s'apprécie par les prestations servies aux assurés et leurs ayants droits :

- **Les Prestations en nature des assurances maladie et maternité:** Consistent en remboursement des frais engagés par les assurés sociaux et leurs ayants droits, relatifs aux médicaments et les actes médicaux, paramédicaux et d'entretien ainsi que les frais de transport liés à l'assurance maladie et maternité.

- **Les Prestations en espèces :** servies en guise d'un revenu de remplacement sous forme de pension de retraite et d'invalidité, ainsi que la couverture du risque décès sous forme de capital décès.

Deux niveaux distinguent les prestations en nature :

Un taux de remboursement de **80%** est appliqué aux tarifs fixés par la réglementation⁴

Un taux de **100% appliqué aux bénéficiaires** atteints d'une affection de longue durée **ALD**, Anciens Moudjahidines, grands appareillages, rééducation fonctionnelle, orthopédie maxillo-faciale, prestations en période de grossesse

S'agissant des prestations en espèces, elles sont réparties comme suit :

Pour l'invalidité : Le montant annuel de la pension est égal à 80% du revenu annuel soumis à cotisation et ne peut être inférieur à 75% du SNMG⁵

Pour le capital décès : Le montant est défini par rapport au revenu annuel soumis à cotisation et ne peut être inférieur à 12* SNMG pour les adhérents actifs et de (12*75% du SNMG pour les inactifs (retraités et invalides)).

¹ Voir Arrêté ministériel N° 17 du 15/01/2015 portant organisation interne de la CASNOS

² Malgré la promulgation du décret 92-07, la caisse n'a été mise en place qu'en 1995 qui a marqué le transfert de l'activité du recouvrement de la CNAS vers la CASNOS, le transfert des activités des prestations (Assurances sociales et retraite) n'a été opérationnel que durant l'année 1999.

³ Voir la loi N° 83-11 du 02/07/1983 relative aux assurances sociales

La loi N° 83-12 du 02/07/1983 relative à la retraite

Le décret N° 85-35 du 09/02/1985 relatif à la sécurité sociale des travailleurs exerçant une activité professionnelle non salariée modifié par décret exécutif n°96-434 du 30/11/1996

L'arrêté du 11 mai 1997 fixant les règles et modalités de coordination des régimes de sécurité sociale des salariés et des non salariés.

(*) la prise en charge du risque maternité ne concerne pas les indemnités journalières

(**) s'agissant que d'une invalidité totale

⁴ Arrêtés du 04/07/1987 et 22/10/1988

⁵ SNMG : salaire national minimum garanti : En 2018 équivalent à 18 000 DA ()

I-4-La Branche retraite : L'âge légal de départ à la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes avec une diminution d'une année pour chaque enfant à la limite de (03) enfants.

Pour bénéficier de la pension de retraite, un minimum d'années cotisées requis est de 15 ans (32 ans pour avoir une rémunération de remplacement à un taux maximum de 80% de l'assiette de cotisation)

Une allocation de retraite est prévue lorsque l'adhérent cumule au moins 5 années cotisées et moins de 15 années cotisées.

L'assiette de calcul de la pension de retraite est calculée sur la base des 10 meilleures années¹ à un taux de 2.5% pour la validation de chaque année de cotisation

La pension minimale allouée ne peut être inférieure à 15 000 DA (75% du SNMG majorée d'une revalorisation annuelle.)

L'ouverture de droit à la pension de retraite prend en considération le cumul des années cotisées dans les deux régimes salarié et non salarié (coordination CNR-CASNOS).

I-5-La Cotisation de sécurité sociale des non salariés

Il est entendu par **non salarié** toute personne exerçant une activité professionnelle (commerciale, industrielle, artisanale, agricole, profession libérale ou tout autre activité) à son propre compte comme définit plus haut.

L'assujettissement est défini par La loi 83-14 du 02 juillet 1983 modifiée et complétée relative aux assujettis en matière de sécurité sociale (notamment les obligations en matière de sécurité sociale).

Il est entendu par **affilié ou immatriculé** : toute personne physique inscrite au régime obligatoire de sécurité sociale désignant l'adhésion au système de sécurité sociale des non-salariés (adhérent).

Affilié actif : Tout adhérent qui n'a pas cessé son activité.

- **COTISANT** : Tout adhérent qui s'est acquitté au moins d'une cotisation et devient cotisant à jour lorsqu'il est à jour de ses cotisations.
- **COTISATION** : Somme versée annuellement à un organisme de sécurité sociale, elle est déterminée en appliquant un taux à une assiette de cotisation ou revenu annuel². Cette contribution périodique imposée aux assujettis du régime de sécurité sociale des non-salariés est destinée au financement des risques couverts par la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés et sert de base pour le calcul des différents avantages.
- **COTISATION AU MAXIMUM** : Elle constitue le montant maximum réglé par l'assujetti dont l'assiette actuelle est de (20) fois le montant annuel du salaire national minimum garanti (20*SNMG)³. Calculée à base du taux de 15% de l'assiette Soit une cotisation maximale de **648 000 DA**
- **COTISATION AU MINIMUM** : Elle constitue la cotisation au seuil minimum fixé par la réglementation en vigueur (Cf décret 15-289) calculée sur l'assiette de (12*SNMG) soit une cotisation minimum de **32 400 DA**
- **Le taux de cotisation(15%) est réparti équitablement entre la branche assurances sociales (7.5%) et la branche retraite (7.5%)**

Section 2 : La situation démographique en Algérie

Dans cette section, nous allons mettre en exergue l'évolution de la démographie algérienne depuis 1966 à travers l'évolution des différents agrégats comme la natalité, mortalité et la fécondité en exploitant les données de l'office national des statistiques, et les projections démographiques des nations unies⁴.

La situation démographique se caractérise par de profondes transformations durant la fin du siècle passé. En effet, La population Algérienne a connu une croissance considérable après l'indépendance passant de 12.1 millions en 1966 à 16 millions en 1977, puis à près de 23 millions en 1987 (le double en 20 ans), à près de 30 millions en 1998 pour atteindre 34 millions en 2008 et 40.8 en 2016 répartis équitablement entre hommes 20.7 millions et les femmes 20.1 millions⁵.

¹ 5 années pour les travailleurs salariés

² Revenu annuel déclaré par l'adhérent ou attesté par les services des impôts : Bilan ou C20

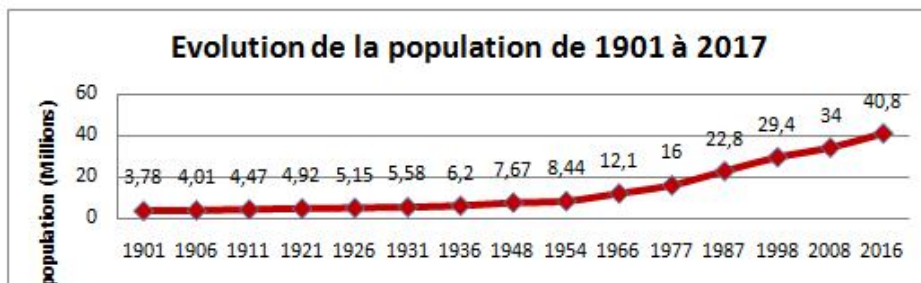
³ Décret exécutif N° 15-289 du 14 novembre 2015

⁴ DESA, Révision 2017

⁵ MSPRH et ONS

La période post indépendance a été marquée par des taux de croissance dépassant 3% en 1970 (Kouaouci, 1992) . "La baisse de la mortalité conjuguée au maintien de la fécondité à un niveau élevé a induit des taux de croissance inédits dans l'histoire démographique de l'Algérie" (Kateb, 2010). Ces taux verront par la suite une chute à un niveau de 1.5% en 2000.

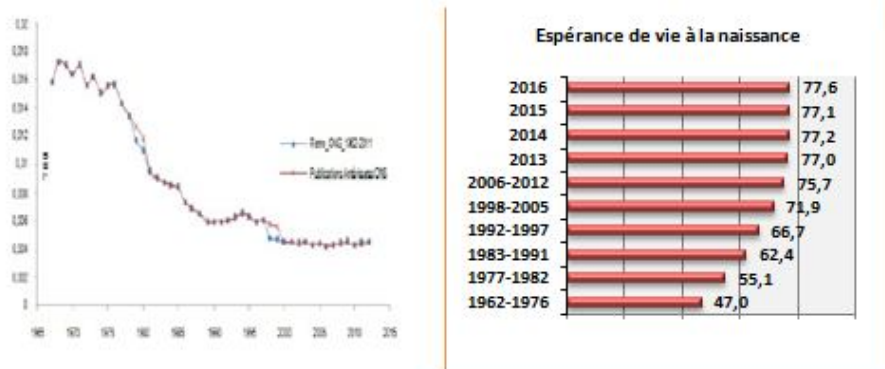
Figure N° 01 : Evolution de la population Algérienne



L'on constate qu'après une période de stabilité de la croissance de la population (0.5 en moyenne) due essentiellement à des taux élevés de la mortalité et la natalité qui étaient de l'ordre de plus de 30‰ selon (Kouaouci, 1992 :24-26) ; la tendance commence à prendre de l'allure ascendante après les années 1920 et constamment en progression pour, ensuite s'envoler après l'indépendance pour être multipliée par 10 de près de 4 millions en 1901 à 40 millions en 2016.

La Mortalité¹ : La mortalité a connu une amélioration considérable, après avoir enregistré des taux vertigineux durant l'épopée coloniale² du 19^e siècle jusqu'à la fin de la première guerre mondiale où elle enregistrerait des taux supérieurs à 30‰, voit une tendance à la baisse, lente jusqu'à l'indépendance 16‰, où elle connaîtra une amélioration constante grâce à l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de santé, notamment par la mise en œuvre de la médecine gratuite en 1974, pour décrocher réellement à partir de 1983, date de mise en œuvre du programme national de lutte contre la mortalité infantile, à un niveau de 4.87‰ en 1998 puis 4.5‰ en 2008 et 4.42‰ en 2017.

Figure 2-3 : Evolution de la mortalité et l'espérance de vie en Algérie jusqu'en 2016



Source : Flici, 2015 & MSPRH

Ces évolutions en matière de mortalité, notamment infantile qui vont passer de 149‰ en 1970 à près de 36.9 en 2000 et à 20.9‰ en 2016, vont directement impacter l'espérance de vie à la naissance de la population Algérienne qui a enregistré une amélioration substantielle de 47 ans durant la période post indépendance à 77.6 en 2016, un gain de plus de 30 ans en espérance de vie.³

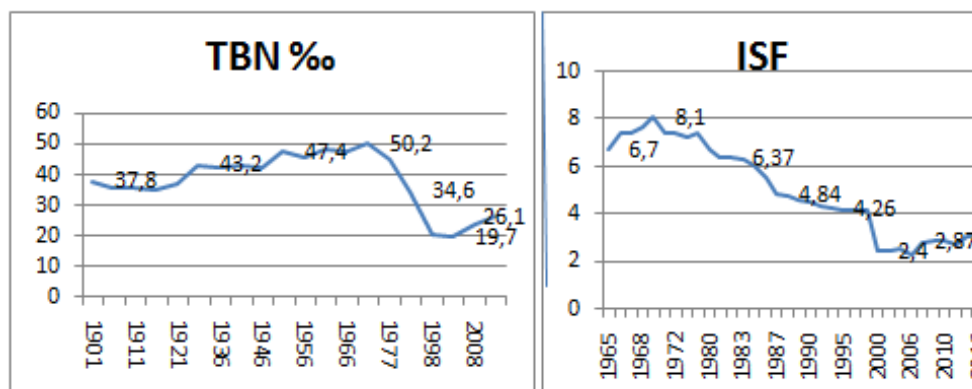
¹ Voir (FLICI,2016), (SALHI,2015), (kouaouci, 1992)

² Voir(kouaouci, 1992)

³ Voir(Flici, 2012, 2015)

La Natalité¹ : des taux de natalité qui ont atteint des niveaux inégalés de plus de 50‰ en 1970, sur une trajectoire crescendo depuis le XIX^e siècle selon BIRABEN pour connaître ensuite un fléchissement qui va s'accroître à partir de 1986 jusqu'à l'an 2000 passant respectivement à 39.5‰ puis à 19.36‰, perdant ainsi dix points (10) sur le premier segment et vingt points (20) sur le second, c'est dire que la chute était plus marquée de 1986 à 2000, puis on va observer une nouvelle reprise de natalité, due, encore une fois au phénomène de récupération, après celle observée après l'indépendance, à la décennie noire². En valeur absolue, le nombre des naissances qui était de près de 500 000 sur la période post indépendance a grimpé à plus de 700 000 en 1977 pour atteindre 845 000 en 1985, pour observer ensuite une diminution courant 1986, signe de la deuxième phase de transition démographique.

Figure 4-5 : Evolution de la natalité et la fécondité en Algérie de 1966 à 2016



Source : (1901-1970 :Sahraoui, 2012) ; ONS 1977 à 2008 ; MSPRH :2016

L'on peut apprécier le décrochage du TBN à partir de 1970 de 50.16‰ à 19.7 en 2002 en perdant plus de 30 points.

La Fécondité³ : " De l'Étude statistique nationale de la population (ENSP) de 1971 à l'enquête PAPFAM de 2002, la fécondité a baissé de plus de 70 % entre 1968-1971 et 1999-2002. La baisse a été particulièrement vive au cours des deux dernières décennies du XXe siècle avec une chute de 50 %, que ce soit entre les deux dernières enquêtes démographiques de 1992 (PAPCHILD) et de 2002 (PAPFAM) ou entre les deux derniers recensements de population (1987 et 1998)." (Ouadah-Bedidi et Vallin, 2013).

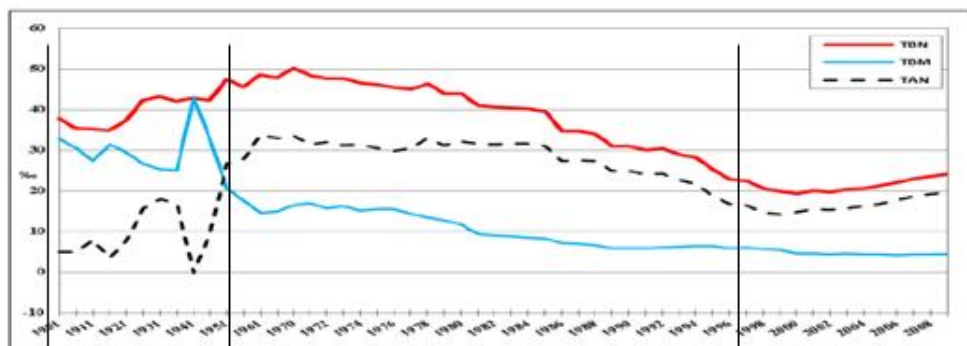
L'on remarque que la vitesse de chute de fécondité durant les années 1990 a été la plus importante (Bedidi, 2004) dont les variables explicatives principales étaient le recul de l'âge au mariage (Kouaouci, 1992 ; 1996 ; Tabutin et Schoumaker, 2005 :651, Bedidi et al, 2012), lié lui-même à plusieurs facteurs entre autres l'amélioration de la condition féminine en scolarisation, alphabétisation et travail, en plus de l'utilisation de la contraception qui a augmenté de 8% en 1970 à 64% en 2000. Ces transformations ont induit une croissance de la population qui est passée d'un trend spectaculaire de 1970 d'un taux de 3.5% à 1.53% en 2002 pour culminer en 2016 à 2.7%.

¹ Voir(Kouaouci, 1992 ; Biraben, 1970)

² liée aux événements politiques et sécuritaires dramatiques qui ont secoués le pays durant la décennie 1990.

³ Voir (Kouaouci, 1992 ; 1996 ; Bedidi et al, 2012)

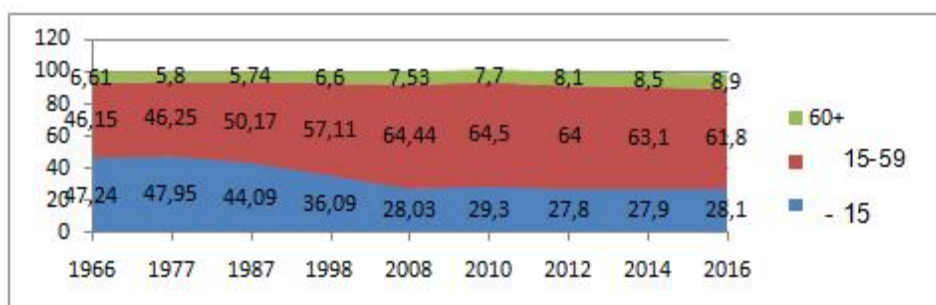
Figure N°06 : Evolution des principaux agrégats démographiques de l'Algérie



Source : adapté de : (Sahraoui, 2012)

On peut caractériser les différentes phases de la transition démographique connue par la population Algérienne, dont la première a été marquée vers la fin de la première guerre mondiale par une réduction des taux de mortalité et la deuxième phase (non achevée) observée à partir de 1970 par la chute de la natalité dont les effets ont été répercutés sur les taux de fécondité qui ont approchés le taux de renouvellement en 2000-2. Ces changements ne vont pas être sans effets sur la structure par âge de la population Algérienne.

Figure 07 : Evolution de la structure par âge de la population de 1966 à 2016



.Source : ONS 1966-2008 ; MSPRH, 2016

La lecture de la figure N° 06 fait ressortir un rétrécissement à la base de la pyramide par la réduction des effectifs jeunes de moins de 15 ans passant de 47.2% en 1966 à 28.03% en 2008, puis une légère augmentation à 28.1% en 2016. Les projections récentes des nations unies font ressortir 24.7% en 2030

S'agissant de la force de travail 15-59 ans, après un élargissement de ses effectifs de 2.46% en 1966 à un maximum en 2008- 2010 avec 64.5% , elle va observer une réduction à 61.8% en 2016. Les projections font état de 62.1% en 2030 et 75.3 pour les 15+ (scénario moyen)

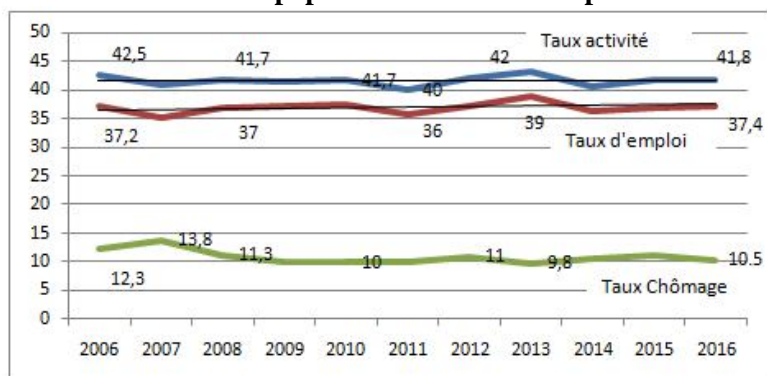
La tranche des personnes âgées 60 ans et plus, voit sa proportion gagner en effectifs d'année en année passant de 6.7% à près de 9% en 2016 avec des perspectives de 11.6% pour 2025, 13.3% pour 2030 et 23% pour 2050 selon les projections des nations unies (scénario moyen).

L'âge moyen passera pour sa part de 27.5 ans en 2015 à 30.6 en 2025, à 31.8 en 2030 pour culminer à 37 ans en 2050. Ces transformations rapides relativement aux autres populations du nord¹ feront émerger rapidement selon les experts (Tabutin, 1992, Kateb et Bedidi, 2001 ; Haffadh, 2012 ; Sahraoui, 2012 ;) le phénomène du vieillissement de la population qui va continuer à étoffer les effectifs au sommet de la pyramide par un allongement de l'espérance de vie, réduire les effectifs jeunes et la population active et qui ne seront pas sans impact sur le système de sécurité social Algérien en matière de retraite notamment.

¹ Le passage de la fécondité de 6 à 2 enfants/femme a pris deux siècles en France contre 25 ans en Algérie

Section 3 : Marché du travail¹ et sécurité sociale des non salariés-

Figure N°08 : Evolution de la population active et occupée et taux de chômage



Source : Données ONS

Nous pouvons remarquer sur le graphique N°08, la stabilité relative du marché de l'emploi sur les dix dernières années, tant pour le taux d'activité avec une valeur moyenne 41.6% , que pour le taux d'occupation à 37.0% et aussi le taux de chômage qui tourne autour de 10.9%.

Par contre en valeur absolue, les actifs ainsi que les occupés ont connu une augmentation de près de 2 millions sur la même période.

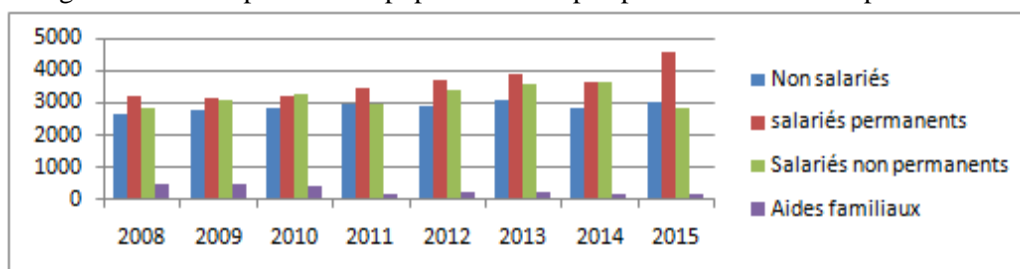
Les projections pour la population occupée horizons 2050 donneront pour un taux d'emploi² stable de 37.4% (observé en 2016) pour les hypothèses moyenne, haute et basse des projections des nations unies pour les 15 ans et plus, une population occupée suivante

Tableau 1 : Projection de la population occupée de 2020 à 2050

	Hyp Moyenne	Hyp haute	Hyp basse
2020	11397	11397	11397
2025	12449	12449	12449
2030	13753	13753	13753

Part des non salariés³ dans le marché du travail : Les non salariés représentent près du tiers de la main d'œuvre totale Algérienne répartie comme suit :

Figure N° 10 : Répartition de population occupée par situation dans la profession :



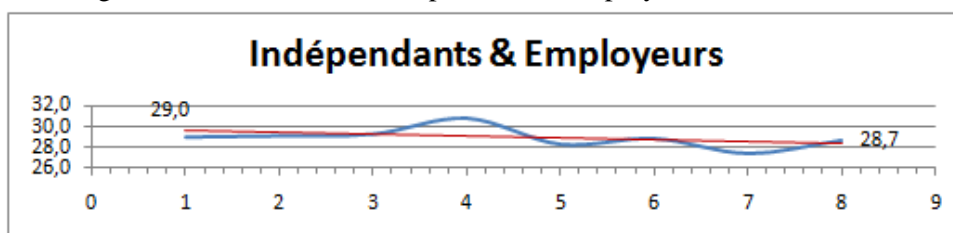
La figure N°10, nous fait remarquer la stagnation des non salariés (indépendants et employeurs) entre la fourchette 2.5 et 3 millions durant huit années successives et dont la représentativité en pourcentage fait ressortir un léger déclin d'année en année.

¹ voir (Hammouda et Lassassi, 2012 ; Musette, 2012)

² Taux d'emploi (ratio emploi population) : Rapport de la population occupée à la population en âge de travailler (15+).

³ Selon le BIT, les non salariés regroupent les indépendants, les employeurs et les aides familiaux , mais ne sera pris en considération pour cette étude que les indépendants et les employeurs du fait de la représentation quasiment nulle des aides familiaux à la sécurité sociale des non salariés.

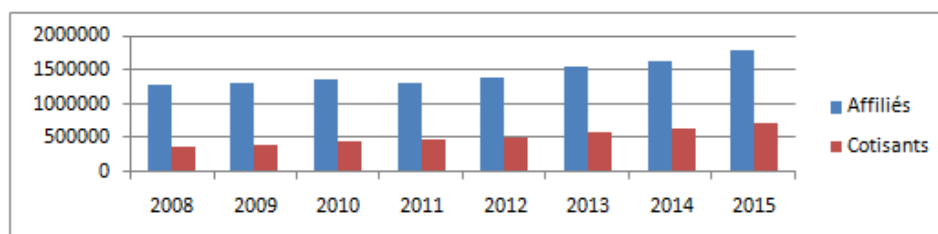
Figure 11 : Evolution des indépendants et employeurs de 2008 à 2015



Comme le prévoit la littérature, les non salariés voient leur représentation diminuer dans le marché du travail¹, malgré que cette diminution reste infime sur un segment 2006-2016, en affinant l'analyse aux seuls indépendants et aides familiaux², nous pouvons constater ce déclin, qui a fait objet, d'ailleurs, d'arguments de la performance de l'économie Algérienne par le rapport national sur les OMD- 2015³.

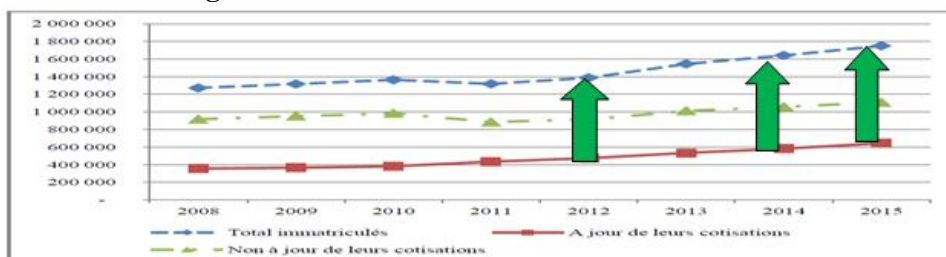
Démographie de la caisse nationale de sécurité sociale des non salariés

Figure N°12 : Evolution des affiliés et cotisants de 2000 à 2015



Nous pouvons constater aisément le GAP entre le nombre d'affiliés et celui des cotisants, causé essentiellement par le secteur informel d'une part et l'aversion au risque très largement couvert par la littérature⁴ et dont le graphique suivant fait illustration.

Figure 13 : Etat des immatriculés à la CASNOS



Source : CASNOS , (in Hamdani, 2016)

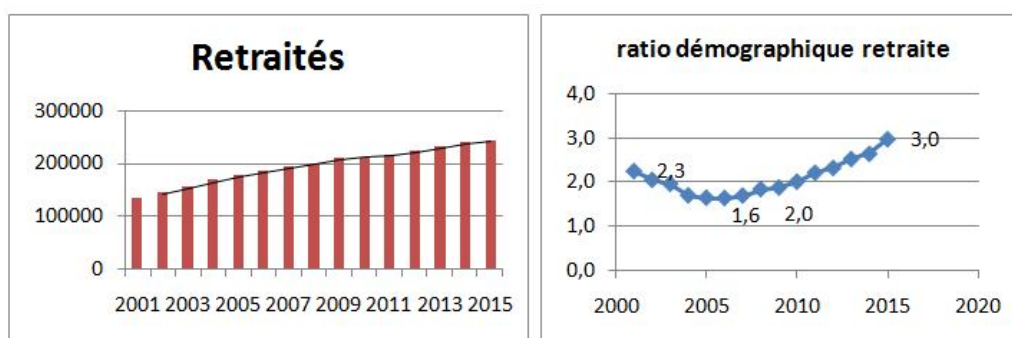
La lecture du graphique ci-dessus montre l'ampleur du déséquilibre que connaît la caisse de sécurité sociale des non salariés en termes de couverture des cotisations, ce qui constitue une perte sèche pour la caisse et qui freine son développement et l'amélioration de ses services. Il apparaît que durant la période de 2008 à 2015, aucun effort remarquable n'a pu améliorer notablement l'écart entre les affiliés et les cotisants à jour de leurs cotisations : la surface délimitée par la courbe des cotisants à jour et les affiliés ne cesse de prendre de l'ampleur.

¹ Voir banque mondiale, rapport Algérie sur les OMD, 2015

² C'est ce qu'a été préconisé comme représentation des non salariés dans le rapport sur les OMD-2015

³ Le rapport considérait que l'augmentation des non salariés sur le marché du travail est un signe de déclin économique, et l'omission des employeurs faisait montrer cette diminution de 30.8% à 24.9%.

⁴ Voir par exemple (Merouani et al , 2016)

Figure N°14-15 : Evolution des retraités et du ratio démographique de la CASNOS

Source :2001à 2012 : ONS ; 2013-2015 CASNOS

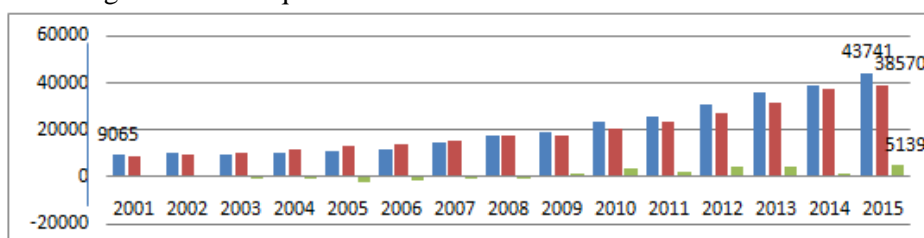
Le nombre de retraités¹ a presque doublé en 15 ans avec une augmentation de plus de 100000 pensionnaires, soit une évolution de 80% à un rythme annuel moyen de 5.2%.

On constate que le ratio cotisant/ retraité a connu, lui aussi, une amélioration substantielle comme décrit par le graphique ci-haut.

On remarque qu'après une tendance baissière jusqu'à 2006, une reprise nourrie par le nombre de nouveaux cotisants a caractérisé la tendance de la courbe pour culminer à 3 cotisants pour un retraité en 2015.

Les difficultés financières que connaît le système de sécurité social Algérien selon le ministre de la tutelle, « liées, à plusieurs facteurs socioéconomiques et démographiques, résultant notamment de la générosité de ce dernier qui présente de larges prestations à de nombreux bénéficiaires, même ceux qui n'y contribuent pas directement».²

La sécurité sociale des non salariés se distingue par une balance financière positive qui a été consolidée par les dernières réformes qu'a connues le secteur.

Figure N° 16 : Equilibre Financier de la CASNOS de 2001 à 2015

L'on remarque l'importance des dépenses du système de sécurité sociale des non salariés qui représentent en moyenne 82% des recettes de cotisations³ et un équilibre précaire de par des écarts très réduits pour les années récentes.

II- Méthodes et Matériels :

Notre démarche consiste à analyser l'évolution du ratio démographique de la retraite de la CASNOS entre 2000 et 2016. Cette analyse sera suivie d'une projection à l'horizon 2030 des cotisants et des retraités, sous les projections démographiques récentes des nations unies . Nous utiliserons quatre modèles de prédiction : la projection par la méthode d'extrapolation polynomiale (Hamouda et Merouani, 2015) comme hypothèse haute, le modèle d'extrapolation logarithmique (Salhi et Hamza cherif, 2011) comme hypothèse moyenne, et le modèle de régression linéaire qui consiste à estimer une fonction de droite $Y= aX + b$: soit x comme variable indépendante (quantité de temps) et Y comme variable dépendante (nombre de retraités ou de cotisants projetés) comme hypothèse basse. Une autre méthode

¹ Retraite directe et de réversion

² Allocation du MTESS lors de l'installation de la commission interministérielle sur les activités présentant une haute pénibilité.

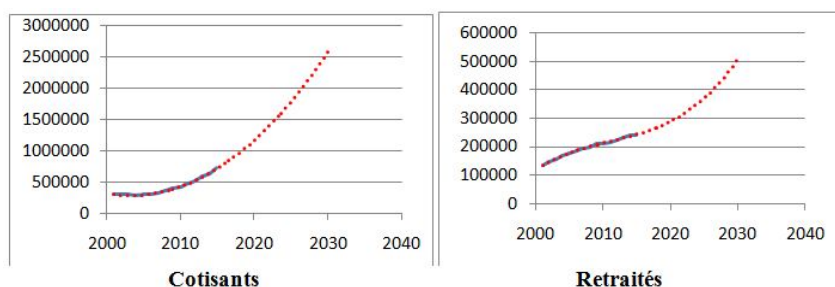
³ Il est utile de signaler que l'Etat participe par un complément différentiel destiné à soutenir les pensions des moudjahidines et des pensions en dessous du SNMG.

consistant à faire intervenir la variable démographique en exploitant les projections démographiques des nations unies, en tenant compte du taux de participation de la population des cotisants de la CASNOS ainsi que celle des retraités à la structure actuelle des 15+ et 60+ en prenant pour année de référence l'année 2016 présentant la meilleure performance jamais atteinte boostée par effet de la LFC-2015 et un taux d'emploi stable 37.4%.

III-Résultats et Discussion :

Les perspectives de la sécurité sociale des non salariés horizons 2030, appréhendée à travers le ratio démographique de retraite (nombre de cotisants pour un retraité) nous donnera une image de l'évolution future du régime.

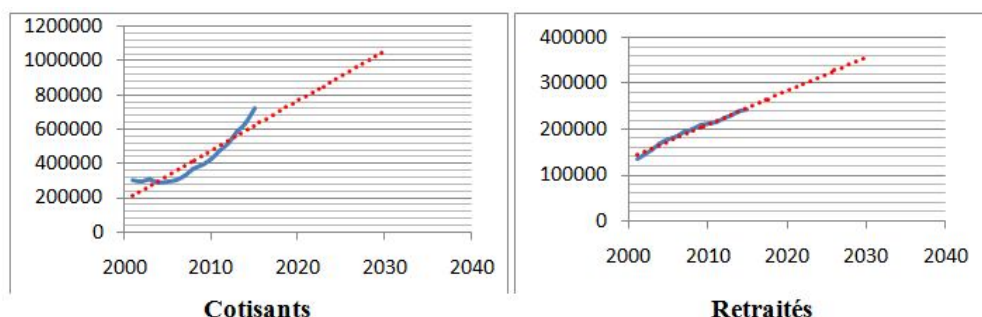
Quatre modèles de projections nous donneront certainement matière à quatre analyses différentes. la prédiction par une **extrapolation polynomiale**



A travers ce modèle de projection, nous constatons qu'en 2030, il y'aura 2.5 millions de cotisants contre 500 000 retraités avec un rapport démographique de 5 cotisants pour un retraité. A signaler que les mêmes résultats ont été constatés pour le polynôme d'ordre 2 et 3.

Cette projection est en guise de scénario ou hypothèse haute qui peut se traduire par une amélioration de la couverture sociale du secteur informel (3.9 millions de non salariés en 2030).

Pour la projection en utilisant la prédiction avec une **fonction Logarithmique** nous aurons



Nous aurons pour ce cas précis 1.03 million de cotisants pour 360 000 retraités avec un rapport démographique de 2.8 cotisants pour un retraité qui est d'ailleurs proche de la prédiction pour la régression linéaire¹ et qui conserve le niveau actuel, mais au vu de l'équilibre précaire observé pour ce ratio et l'ampleur des dépenses totales va certainement faire réapparaître le déficit.

Projection par Régression linéaire

	RET	COT	Ratio Cot/Ret
2025	313844	876681	2,8
2030	348587	1012210	2,9

Maintenant si on considère le taux d'emploi qui restait inchangé sur les 10 dernières années (même constat sur la structure par âge, d'ailleurs) et si on envisage un même taux de participation des non

¹ Calculée en utilisant la Moyenne, la variance et la covariance

salariés que celui observé pour 2016 qui est une année qu'on pourrait considérer comme aubaine exceptionnelle pour la CASNOS, car c'est l'année charnière qui a vu l'amélioration de tous les indicateurs de recouvrement sous l'effet de la LFC 2015¹ notamment en termes de l'extension de la couverture sociale du nombre de cotisants, amélioration des cotisations (Recettes), et les ratios clés illustrés précédemment.

Prenant en considération un même niveau de participation que 2016 :

- 37.4% pour le taux d'emploi
- même ratio retraités/Effectif des 60+ que 2016

On trouvera alors que le ratio démographique a dégringolé vers 2.6 cotisants/1 retraité pour 2030 et à 2.3 en 2035 (pour les 3 scénarios), ce qui est insuffisant pour l'équilibre financier de la caisse et qui va s'aggraver avec l'entrée des effectifs de plus en plus importants à la retraite à partir de 2030 (âge de départ à la retraite des baby boomers de 1970-80) et qui vont vivre de plus en plus longtemps.

En conclusion

S'il est établi que la CASNOS connaît relativement, un équilibre financier avec un solde positif depuis 2009 (ONS) , les projections par 3 méthodes de prédiction (polynomiale, logarithmique et régression linéaire) sans effet démographique car prenant en considération le trend historique de la courbe a donné une meilleure santé financière reflétée par le ratio cotisants/1retraité pour la première avec 5 cotisants pour un retraité (hypothèse haute) et une stagnation pour la deuxième (moyenne), puis un léger déclin pour la troisième (basse).Néanmoins en tenant compte de la représentation des cotisants par rapport à la population en âge d'activité 15+ (calcul du taux d'emploi de l'ONS) et les retraités rapportés à l'effectif des 60 ans et + (les femmes sont admises à la retraite à l'âge de 60 ans), le ratio connaît une déclinaison à 2.6 en 2030 et 2.3 en 2035 qui compromet l'équilibre financier sachant les dépenses qui ne cessent d'augmenter en volume 82% des recettes de cotisations en 2015 et l'entrée en équation des générations du baby boom des années 1970-80 à partir de 2030.

Il est quasi évident pour les responsables de la caisse de sécurité sociale des non salariés que maintenir le niveau de recouvrement observé durant la période de la LFC est le plus grand challenge à relever en travaillant sur la réduction de la sous couverture et la sous déclaration, au gré des perspectives de notre économie stimulatrices de l'auto-emploi notamment l'entrepreneuriat de jeunes² et qui vont entretenir le niveau des non salariés à son état actuel faisant appel à l'exploitation optimale de ce potentiel.

Bibliographie sélective

- 1-Kouaoui Ali (1992), **Familles, femmes et contraception: Contribution à une sociologie de la famille Algérienne**, CENEAP-FNUAP, p.280.
- 2-Lamri Larbi (2004), **Le système de sécurité sociale de l'Algérie : Une approche économique**, Editions OPU, Alger.
- 4-Bedidi Zahia (2004), **Baisse de la fécondité en Algérie : transition de développement ou transition de crise ?**, thèse pour l'obtention de doctorat, paris, institut d'études politiques.
- 5-Flici Farid (2016), **Longevity and pension system sustainability in Algeria : taking the retirees mortality in account**, Phd thesis in statistics and applied economics, ENSSEA.
- 6-Sahraoui Salah Eddine,(2012), **L'impact du vieillissement de la population sur les dépenses des retraites et les dépenses de santé en Algérie** , Thèse de doctorat, Université de Bordeaux IV.
- 7-Bellache, Y. (2013), « Le secteur informel en Algérie: Approches, acteurs et déterminants », les cahiers du cread, N° 105-106.
- 8-Ben Braham M.(2009), « La générosité et la réforme du système de retraite en Algérie, au Maroc et en Tunisie », Revue internationale de sécurité sociale, vol 62.
- 9-Dupuis G-M., et al.(2010), « Les systèmes de retraite du Maghreb face au vieillissement démographique », Revue française d'économie ,28(1), p. 79-116.

¹ LFC DE 2015 & décret 15-289 : Deux ratios importants explicatifs de la sous couverture ont subi une amélioration appréciable passant de 47,4% en 2015 à 55,4% en 2016 pour le ratio cotisants/affiliés actifs et de 27,7% à 31,6% pour le ratio Cotisants/Potentiel des non salariés et des recettes évoluées de +40%.

² Voir ILO (2015), Self-employment programs for young people: A review of the context, policies and evidence, working paper, N° 198, Geneva.

- 10-Haffadh Tahar (2012), « Une transition démographique rapide : vers un vieillissement accru de la population algérienne », Communication présentée au colloque national sur le vieillissement en Algérie : réalités et défis, Université d'Alger,
- 11-Hammouda Nacer-eddine, Merouani Walid.(2015). Démographie et système algérien de retraite, l'entreprise, Volume 4, issue 1, p. 21-38.
- 12-Jesse Andy (1999), « Self employed and informal sector workers : Outside social security », International social security review, vol 52.1/99.
- 13-Kateb Kamel (2010), « Transition démographique en Algérie et marché du travail», Confluences Méditerranée , N°72 , p. 155 – 172
- 14-Lassassi Moundhir, Hammouda Nacer-Eddine.(2012), « 50 ans d'indépendance : quelle évolution de la situation du marché du travail en Algérie ? », Les cahiers du Cread, n°100.
- 15-Merouani Walid, Hammouda Nacer-eddine et Clair El Moudden, (2016). The micro economic determinants of demand for social insurance: evidence from the Algerian labour market. Institutions and Economies, Volume 8 issue 1.
- 16-Musette, M.-S. (2012), « Panorama du marché du travail en Algérie : tendances récentes et défis nouveaux », in Benghabrit-Remaoun N. (dir.), Quelles formations pour quel emploi en Algérie, Oran, éditions du Crasc, p. 37-51.
- 17-Musette, M.-S. et Charmes, J. (2006), Informalisation des économies maghrébines, Alger, éditions du CREAD.
- 18-Nouschi André, Biraben J.-N.,(1970), « Essai d'estimation des naissances de la population algérienne depuis 1891 ». In: Annales. Economies, sociétés, civilisations. 25^e année, N. 3, p. 760
- 19-Salhi Mohammed, Hamza Cherif Ali. (2011) , « Vieillissement démographique en Algérie: réalité et perspectives », colloque international sur la population maghrébine, Alger.
- 20-Tabutin Dominique, Schoumaker Bruno, (2005). « La démographie du monde arabe et du Moyen- Orient des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », Population, 60 (5-6), p. 611-724
- 21-Ziani Farida, Brahmia Brahim, (2016), «La consommation de médicaments en Algérie entre croissance, financement et maîtrise », les cahiers du Mecas, n°13.
- 22-Banque mondiale (2015), la couverture sociale en santé des travailleurs indépendants : une analyse diachronique de la France et du Chili.
- 23-ILO (2015), Self-employment programs for young people: A review of the context, policies and evidence, working paper, N° 198, Geneva.

Comment citer cet article par la méthode APA:

AMARA Hakim . (2019) Du lycée à l'université : Défis et perspectives du régime de sécurité sociale des non salariés sous le poids du vieillissement démographique.Revue El Bahith en Sciences Humaines et Sociales, Vol 11 (04) / 2019.Algérie : Université Kasdi Marbah Ouargla ,(p.p.323-336)